



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/SUD/1
23 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE SOUDAN (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	3 - 7	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	8 - 13	3
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	14 - 29	5
A. Développement participatif régional	15 - 16	5
B. Relèvement et reconstruction régionaux	17 - 19	5
C. Planification stratégique	20 - 25	6
D. Gestion de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles	26 - 27	8
E. Domaines de prestation de services	28 - 29	
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	30 - 39	9
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Soudan (1997-2001)		12

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec le Soudan (1997-2001) a été rédigé par une équipe mixte composée de représentants du Gouvernement et du PNUD. Il est le résultat d'une série de réunions tenues entre le mois de novembre 1996 et le mois de février 1997 auxquelles ont participé des représentants du Gouvernement, du PNUD, d'autres agences des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des organisations non gouvernementales (ONG) et des dirigeants de la société civile. Ce premier cadre de coopération s'inspire de l'expérience déjà acquise par le PNUD et d'autres donateurs qui appuient les programmes en faveur du Soudan. Il tient compte également de plusieurs études nationales, d'évaluations de projets, de l'examen à mi-parcours du quatrième programme de pays, du Programme de développement régional et de l'Étude d'évaluation d'impact.

2. Conformément au mandat du PNUD concernant le développement humain durable et l'évolution de la situation dans le pays, le premier cadre de coopération préconise le recours catalytique des ressources du PNUD dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, la régénération de l'environnement et l'égalité entre les sexes. Il tient également compte des conséquences des luttes civiles, des problèmes de gestion des affaires publiques et de l'importante chute des ressources provenant des donateurs.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

3. Le Soudan souffre d'une pauvreté généralisée. Au cours des 30 dernières années, la proportion des individus vivant sous le seuil de la pauvreté s'est accrue d'environ 50 à 80 % de la population totale. Selon les statistiques gouvernementales les plus récentes, les indicateurs de cette pauvreté montante comprennent : la diminution du revenu moyen par habitant qui est passé de plus de 500 dollars à la fin des années 70 à environ 300 dollars en 1996; la brève espérance de vie à la naissance (55 ans); des taux de mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans qui se situent respectivement à 110 et à 125 par 1 000 naissances vivantes; un taux de mortalité maternelle de 365 par 100 000 naissances; une malnutrition des moins de 5 ans qui atteint 14 %; un taux élevé d'analphabétisme qui se situe à 53 % (42 % des hommes et 65 % des femmes); un faible taux d'accès à l'eau potable (10 % dans les zones rurales et 55 % dans les zones urbaines) et, enfin, une fréquence élevée des maladies infectieuses dont certaines sont endémiques telles que le paludisme et, plus récemment, le VIH/SIDA qui s'étend du nord au sud du Soudan.

4. Les causes de la pauvreté et les forces qui expliquent sa progression rapide résultent de facteurs à la fois économiques, sociaux, politiques et environnementaux. La guerre civile, des conflits connexes et des catastrophes naturelles ont exacerbé le problème en détournant du développement des ressources financières et humaines déjà limitées. En outre, au cours de la période des années 80 et du début des années 90, la sécheresse a entraîné de graves pénuries alimentaires précipitant une migration massive de la population rurale vers les zones urbaines. Des inondations intermittentes continuent aussi à avoir des conséquences néfastes sur la production et l'approvisionnement

alimentaires causant la dislocation des populations, une migration des travailleurs et des déplacements des populations vers différentes régions du pays.

5. La Stratégie nationale globale sur 10 ans (1992-2002) cite l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de la population comme étant les objectifs principaux et essentiels du pays. Cette stratégie nationale globale a servi à l'élaboration de la note de stratégie de pays qui, à son tour, préconise l'élaboration d'une série d'études visant à préciser l'étendue et l'importance ainsi que les conséquences de la pauvreté de même que la stratégie et les ressources nécessaires pour en venir à bout.

6. La note de stratégie prévoit une formation professionnelle dans les zones rurales ainsi que la création de nouveaux métiers tout en insistant sur les programmes de formation destinés aux femmes, aux jeunes, aux handicapés et aux personnes plus âgées. La note vise aussi à améliorer la condition des femmes en démarginalisant leur rôle dans la société soudanaise, en assurant de nouvelles possibilités aux femmes pour leur permettre de contribuer aux réformes sociales, économiques et politiques du pays tout en prévoyant des services propres à satisfaire leurs besoins essentiels.

7. Comme élément de la stratégie de lutte contre la pauvreté, la note de stratégie préconise également la protection et la régénération de l'environnement en ayant recours a) au boisement et au reboisement; b) au maintien de l'équilibre écologique naturel qui assure une production durable tant des sols que des ressources naturelles; c) à l'utilisation judicieuse de l'eau et d'autres ressources naturelles; d) à des campagnes de sensibilisation de la population à la conservation de l'environnement; et e) à l'utilisation appropriée des produits chimiques qui peuvent avoir des effets nocifs sur l'environnement s'ils sont utilisés à mauvais escient. La stratégie de lutte contre la pauvreté prévue dans la note vise également au renforcement de la décentralisation au moyen d'un système de gestion fédéral relativement nouveau qui divise le pays en 26 États, de la privatisation et d'un contrôle étatique réduit. La note préconisait aussi une concentration des ressources du Gouvernement sur les services sociaux, l'infrastructure et le développement des ressources humaines.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

8. Jusqu'à la fin des années 80, le Soudan a bénéficié d'une importante aide publique au développement qui, en 1985, a atteint 1 907 millions de dollars. Depuis lors, cette aide publique a chuté pour n'atteindre qu'environ 100 millions en 1996. La situation qui prévaut actuellement dans le pays a également été à l'origine d'un passage radical de l'appui de la communauté internationale des donateurs vers des objectifs à caractère humanitaire, les 80 % des ressources fournies par les donateurs étant consacrées aux opérations de secours et d'urgence ne laissant que moins de 20 % au développement. Venant s'ajouter au fardeau de la dette nationale évaluée à 18 milliards de dollars, cette situation a réduit les programmes nationaux de développement et a eu pour résultat qu'au moins 90 % des programmes de développement en cours sont financés par le système des Nations Unies.

9. Le quatrième programme de pays du Soudan (1993-1996) a porté sur trois domaines principaux : a) un développement rural durable; b) la promotion de la sécurité alimentaire; et c) le renforcement de la capacité nationale à gérer le développement et à mettre en place des réformes macro-économiques. En ce qui concerne le développement rural durable, le PNUD a soutenu des projets de développement régionaux comme élément d'un programme participatif à partir de la base. La démarche fondée sur le développement régional est apparue comme l'un des instruments les plus puissants de lutte contre la pauvreté au niveau communautaire en encourageant la démocratie et un sens des responsabilités civiques tout en offrant des occasions de créer un climat de confiance, de faciliter des solutions aux conflits et le maintien de la paix grâce à des échanges sociaux et à des programmes de sensibilisation entre différents États.

10. L'examen à mi-parcours effectué en 1995 a permis de confirmer que le programme de développement régional constituait un modèle concluant de développement au niveau communautaire. En 1996, il a été également vérifié que le programme a offert une occasion unique permettant de promouvoir l'approche-programme. L'étude d'évaluation d'impact des projets de développement régional effectuée en 1996 a permis de dégager des indicateurs permettant d'évaluer l'impact et la durabilité des projets de développement régionaux, les rapports entre les quatre piliers d'un développement humain durable (lutte contre la pauvreté, création d'emplois, régénération environnementale et parité entre les sexes), les rapports entre une démarche partant de la base et la durabilité et, enfin, la coordination entre les agences des Nations Unies.

11. L'étude s'est penchée notamment sur le manque d'intégration des collectivités nomades aux projets de développement régionaux ainsi que sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes des pauvres et des personnes déplacées dans les villes. En outre, le concept de départ ne tenait pas compte de la prestation des services sociaux essentiels. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a donc inclus dans cinq projets de développement régional son programme «Initiative des villages amis des enfants».

12. Les activités relatives à la sécurité alimentaire a d'abord centré son attention sur l'augmentation de la production alimentaire au niveau des ménages dans le cadre des projets de développement et de relèvement au niveau régional, sur des projets environnementaux et autres portant sur la gestion des ressources naturelles de manière à assurer une production agricole durable, ainsi que sur un projet d'engrangement des céréales visant à faciliter l'accès des populations aux aliments d'une manière durable. Des initiatives dans le cadre des programmes multinationaux à l'intention des pays arabes sont venues s'ajouter aux activités destinées à améliorer la sécurité alimentaire du pays.

13. Seuls de très légers progrès ont été réalisés en ce qui concerne le renforcement de la capacité nationale à gérer le développement et à appliquer les réformes macro-économiques surtout en raison des modifications apportées aux politiques économiques du pays de 1992 à 1994, ainsi qu'à la suite de la Déclaration adoptée par le Fonds monétaire international en 1986 rendant le Soudan inapte à recevoir des ressources financières, de la décision de la Banque mondiale prise en septembre 1993 entraînant un gel de ses activités au Soudan,

ainsi qu'à cause de la menace persistante d'un retrait obligatoire du Soudan du FMI depuis le début de 1994.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

14. Le premier cadre de coopération a pour principal objectif la promotion des projets de développement régional, l'accent étant mis plus particulièrement sur la lutte contre la pauvreté. En outre, étant donné que la paix est un préalable incontournable au développement, le cadre de coopération soutiendra et encouragera les efforts entrepris pour résoudre le conflit actuel qui grève les ressources nationales (naturelles, financières et humaines) qui pourraient être disponibles à des fins de développement. En conséquence, la stratégie d'ensemble vise à aborder les problèmes relatifs au développement humain durable en tenant compte de la situation particulière du Soudan et des recommandations des principales conférences mondiales des Nations Unies.

A. Développement régional participatif

15. Dans les régions relativement paisibles du Soudan, les projets de développement régional seront maintenus et étendus à de nouveaux domaines de projet. Pour ce qui est des projets de développement régional déjà en cours, les activités porteront surtout sur le suivi et l'évaluation de sous-projets engagés dans le cadre de la phase II, mettant en lumière ceux de ces projets qui sont confirmés comme étant viables et durables lors de l'étude d'évaluation d'impact. Les arrangements institutionnels mis en place pour encourager des initiatives de développement communautaires seront consolidés principalement par la formation des bénéficiaires dans des domaines tels que l'évaluation et la gestion de projets. Il sera aussi procéder à un transfert graduel et systématique aux organismes établis des activités liées aux projets.

16. Dans la mesure du possible, les projets de développement régional en cours seront étendus aux régions géographiques voisines permettant ainsi des économies d'échelle en ce qui concerne les frais généraux opérationnels étant donné que les structures de gestion et les avoirs des projets seront maintenus, les mêmes personnels et autres ressources couvrant à la fois la région d'origine et l'expansion géographique. Par ailleurs, les nomades feront l'objet d'une plus grande attention de même que les pauvres et les personnes déplacées des zones urbaines; des efforts seront entrepris pour obtenir la participation d'autres donateurs et d'ONG aux activités destinées à ces groupes ciblés. Dans l'État du Darfur méridional, un mécanisme de coordination sera mis en place en association avec le Fonds d'équipement des Nations Unies afin de cofinancer deux projets d'alimentation en eau en zones rurales ainsi que la remise en état de la route Nyala-Idd El Fursan en les intégrant au cadre du projet de développement régional.

B. Redressement et remise en état régionales

17. Dans certaines régions, notamment dans le sud du pays, la guerre civile a entravé les perspectives en vue d'un progrès économique et social soutenu et elle a fait apparaître de graves pénuries alimentaires faisant de l'aide humanitaire d'urgence un élément majeur et incontournable de toute aide

extérieure des donateurs au Soudan. Dans ces régions, ainsi que dans d'autres régions qui connaissent des troubles, des activités de développement pleinement opérationnelles sont difficiles à exécuter. Néanmoins, l'expérience acquise au moyen de projets de relèvement régional au cours des deux dernières années, ont convaincu le Gouvernement et le PNUD que certaines activités de développement sont non seulement viables mais nécessaires, quoiqu'insuffisantes pour faciliter une solution au conflit.

18. Le Gouvernement a demandé au PNUD de poursuivre et même d'augmenter son soutien aux projets de redressement régional en cours dans le sud du Soudan (Juba et Wau) ainsi que dans les montagnes nubiennes de l'état du Kordofan méridional (Kadugli). De nouveaux projets seront entrepris dans le Haut Nil (Malakal), le Kordofan occidental ainsi que dans les États septentrionaux et de la mer Rouge. Les projets de redressement régional auront pour but : a) à court terme, de restaurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance des ménages; b) à moyen terme, de redresser et de remettre en état l'infrastructure sociale de base; et c) à plus long terme, de préparer le terrain en vue du relèvement à la suite du conflit de la reprise des programmes de développement. L'articulation entre les projets de relèvement et les programmes d'urgence en cours offrira aussi l'occasion de favoriser un dialogue national ainsi que le soutien du PNUD à la reprise des activités de l'Office intergouvernemental pour le développement.

19. Par la même occasion et en optant pour une perspective à plus long terme, le renforcement des capacités et la création de compétences spécialisées au moyen d'une formation professionnelle et en cours d'emploi auront pour résultat la création d'emplois et l'encouragement au travail indépendant. Dans le cas de certains projets de redressement dans le sud, plusieurs activités cibleront les ménages dirigés par des femmes qui y sont nombreux. En outre, les activités permettront : a) de procéder à des échanges de vues sur des problèmes liés au développement tant dans le nord que dans le sud; b) de faire prévaloir une meilleure compréhension entre les différentes tribus et groupes ethniques du sud et du nord, ainsi qu'entre ceux des mêmes régions; et c) de déceler des initiatives susceptibles de résoudre les conflits aux niveaux communautaires.

C. Planification stratégique

20. Au Soudan, la pauvreté a été aggravée en raison du manque de stratégies adéquatement conçues, d'une mauvaise utilisation des ressources et d'une absence de participation des pauvres à la conception et à l'exécution des activités de développement. On a pu constater un manque d'équilibre du développement du fait que les efforts d'investissement ont été concentrés au centre du pays où habitent 75 % de la population soudanaise. La mauvaise utilisation des ressources a entraîné une grave dégradation des sols et de l'environnement qui a eu pour conséquence la désertification qui s'est étendue à travers les régions centrales et septentrionales pour enfin affecter près du tiers du pays. Une structure fédérale a été mise en place en février 1992, divisant le pays en neuf États au départ pour ensuite, en février 1994, le subdiviser en 26 États. Néanmoins, la structure demeure très faible et exige d'être renforcée pour lui permettre de devenir efficace.

21. Les défis qu'impose la planification du développement sont énormes. Les problèmes stratégiques clés à solutionner sont les suivants : a) l'utilisation efficiente des sols compte tenu de la détérioration rapide de l'environnement, b) le contrôle des migrations rurales vers les villes de jeunes sans travail et la réintégration des personnes déplacées dans leurs communautés d'origine; c) un partage équitable des ressources et une réduction de la marginalisation socio-économique; et d) la nécessité de mettre en place un système fédéral efficace (décentralisation). Les activités de programme se poursuivront tant au plan national qu'au niveau des États.

22. Au niveau national, ces activités comporteront des études (nationales et sectorielles) axées sur l'élaboration des orientations générales, la planification et l'application du programme. En se fondant sur le soutien déjà fourni par le PNUD, il est possible d'entreprendre une étude sur la pauvreté, de préparer le premier rapport sur le développement humain et de mettre en place une stratégie de développement humain pour le Soudan. Les activités complémentaires comprendront l'élaboration d'une stratégie nationale pour chacun des groupes marginalisés y compris les femmes, les personnes déplacées, les pauvres des zones urbaines et les nomades. Une stratégie nationale d'hébergement dans le contexte de l'agenda d'Habitat II bénéficiera également d'un soutien de même qu'un plan national d'action pour combattre la désertification, ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'utilisation de sources d'énergie de substitution, y compris l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la mélasse et les résidus des récoltes, l'accent étant mis sur les domaines où se situent les problèmes environnementaux les plus critiques.

23. Le PNUD aidera également à l'élaboration et à la mise en place d'un système éducatif de base qui correspond aux besoins d'une société multiculturelle, multi-ethnique et multilingue tel que celle du Soudan. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a reçu mandat de procéder à une analyse sectorielle de l'éducation de base dont les résultats permettront d'établir les priorités d'interventions éventuelles du PNUD. Parallèlement à cette étude, le PNUD apportera, selon les besoins, son soutien à des activités connexes, conformément aux domaines visés à la note de stratégie en matière d'éducation et ce en étroite collaboration avec les institutions appropriées des Nations Unies.

24. La planification du programme et les capacités de gestion, tant au niveau national qu'à celui des États, se verront renforcées grâce à la rationalisation des arrangements et à une formation en matière d'exécution au plan national, à la planification et à l'exécution des projets, à la coordination et à la gestion de l'aide, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation. Au niveau des États, l'objectif d'ensemble consistera à favoriser l'autosuffisance et le renforcement des capacités de gestion du développement, tout en renforçant le processus de décentralisation, notamment au moyen d'une formation. L'élaboration de stratégies de développement et de réduction de la pauvreté axées sur les États constituera une activité clé. En ce qui concerne les États qui connaissent actuellement des situations conflictuelles, ces stratégies les assisteront à se préparer en vue d'une application immédiate d'un développement prioritaire dès la fin des troubles.

25. Mettant à profit les initiatives financées par le PNUD, le Gouvernement est en principe disposé à entreprendre certaines des activités de développement au niveau communautaire dans l'ensemble du Soudan. Des projets relatifs au VIH/SIDA et à l'éducation de base font déjà l'objet de discussions. Certains donateurs ont également exprimé un intérêt tout spécial en vue du financement d'activités susceptibles d'avoir des incidences positives en vue d'une solution des conflits et en faveur de la paix.

D. Gestion de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

26. Le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres fonds pertinents seront mobilisés en vue d'obtenir d'eux un soutien en ce qui concerne des activités qui visent à une utilisation efficiente des sources d'énergie disponibles, au renforcement des capacités et des organismes actifs dans le domaine de l'énergie, notamment en ce qui concerne la gestion.

27. Certaines activités entreprises dans le cadre du quatrième programme de pays seront maintenues, telles que celles qui visent à a) développer une sensibilisation du public en matière d'environnement et appuyer les utilisateurs des ressources en ce qui concerne la protection, la conservation et la restauration de l'environnement; b) renforcer la capacité du Gouvernement et de la société civile en matière de planification d'un développement environnemental durable; c) favoriser une gestion durable des ressources naturelles l'accent étant placé sur la conservation de la biodiversité, les changements climatiques et le réchauffement mondial dans le cas d'écosystèmes fragiles; d) mettre en place des systèmes de culture durables dans le contexte d'un environnement durable; et e) intégrer le principe d'une énergie rurale durable à la planification du développement en centrant l'attention sur les options disponibles en matière d'énergies de remplacement, l'objectif étant de conserver la biomasse et de mettre fin à l'épuisement des sols.

E. Secteurs des services

28. La situation actuelle caractérisée par une diminution des ressources disponibles à des fins de développement présente un défi majeur en ce qui concerne la mise en place de mécanismes de coordination et de gestion de l'aide. Dans le but d'optimiser l'impact de ces ressources limitées, le PNUD continuera à faire campagne et à appuyer l'application de la note de stratégie et la préparation de l'évaluation commune de pays comme étape importante vers l'harmonisation des programmes de coopération technique, la consolidation et la coordination des activités, et la réalisation d'une coopération efficace entre les organisations des Nations Unies, d'autres donateurs et le Gouvernement. L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le PNUD ont déjà harmonisé leurs programmes de pays à compter de la période 1997-2001.

29. Le PNUD encouragera une meilleure compréhension nationale du concept du développement humain durable et de ses rapports étroits avec l'élimination de la pauvreté et une saine gestion des affaires publiques. Afin d'expliquer ce concept aux fonctionnaires gouvernementaux et à d'autres partenaires du développement, un atelier national a déjà eu lieu et des activités de suivi sont prévues au niveau des États. La solution des conflits, y compris la pacification

ultérieure et son rapport avec une bonne gestion, constitue également un domaine où la sensibilisation des intéressés et de l'opinion s'impose. Le PNUD appuiera les réformes administratives en vue d'une meilleure gestion du développement et des ressources financières et matérielles. Un appui afin d'obtenir des ressources destinées aux politiques et au programme de développement favorisera le dialogue sur les orientations générales, ainsi que sur l'élaboration de la stratégie et du programme. Les modèles de projets de développement et de redressement régionaux seront exploités comme instruments afin de réduire l'écart entre le dialogue sur les orientations générales et entre celui-ci et les activités opérationnelles. Un examen sera aussi entrepris du cadre macro-économique dans lequel les programmes seront exécutés.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

30. Exécution et mise en oeuvre. Le recours à la modalité relative à l'exécution nationale sera maintenu et les arrangements et les responsabilités d'exécution seront simplifiés. Il a été convenu d'établir une Agence soudanaise chargée de l'exécution au niveau national (SUDANEA) qui sera un organisme national autonome et autofinancé dont le mandat consistera à fournir un soutien opérationnel et à satisfaire d'autres besoins relatifs au renforcement des capacités. Un manuel opérationnel relatif à l'exécution au niveau national est en voie de préparation pour le Soudan.

31. Le recours à une exécution au niveau national dépendra de l'évaluation des capacités de l'organisme national proposé à exécuter ou à mettre en oeuvre un programme donné soutenu par le PNUD. Étant donné que ces organismes assumeront la gestion des ressources des programmes en question et qu'ils seront responsables de la réalisation des objectifs prévus, l'évaluation portera sur leurs capacités techniques, financières et de gestion aux fins de la mise en oeuvre. Si les capacités minimales requises se révèlent insuffisantes, la tâche sera confiée à un agent d'exécution des Nations Unies. En outre, afin d'obtenir le maximum d'impact de la coopération au développement et pour assurer une utilisation efficace par rapport au coût, l'approche-programme sera appliquée. Une formation sur place à l'approche-programme a déjà été entreprise et une formation plus poussée sera proposée.

32. Une nette priorité sera accordée au rôle des organismes d'État et des institutions administratives locales en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes, de même qu'au rôle des organisations communautaires et des ONG locales qui constituent souvent la force agissante pour ce qui est du processus du changement. La flexibilité apportée aux programmes encouragera la création continue de sous-programmes et de projets. Pour la première fois, la mobilisation des ressources sera introduite au niveau local.

33. Le recours aux ONG renforcera davantage la qualité technique de la mise en oeuvre des programmes. Les fonds pour l'appui aux services techniques serviront le cas échéant à l'appui technique par les agences spécialisées des Nations Unies. Le recours aux Volontaires des Nations Unies sera guidé.

34. Un comité national de coordination sera constitué pour superviser la mise en oeuvre des programmes dans le cadre de coopération du pays. Le Comité sera

présidé par le Secrétaire adjoint du Ministère des finances et de l'économie et il sera composé de représentants dudit ministère, des ministères d'exécution, du PNUD, des agences des Nations Unies et d'autres donateurs intéressés qui participent aux programmes. Le Comité coordonnera les programmes et veillera à ce que le cadre de coordination réponde immédiatement aux changements apportés aux priorités nationales et à la situation socio-économique. Le Comité sera assisté d'un secrétariat composé de membres du personnel du Ministère des finances et de l'économie et du PNUD.

35. Suivi et examen. Le cadre de coopération fera l'objet d'un suivi et de modifications sur une base régulière, qu'il s'agisse de modifications obligatoires ou jugées souhaitables par les deux parties. Les examens auront pour but de vérifier que le cadre de coopération demeure pertinent à la lumière des objectifs et des priorités nationaux établis, que la qualité de la mise en oeuvre est de nature à produire l'impact désiré, et enfin que les possibilités de financement des programmes individuels demeurent. Un examen à mi-parcours sera entrepris en 1999 et les recommandations formulées par toutes les parties seront, le cas échéant, adoptées pour assurer que le premier cadre de coopération réalise effectivement ses objectifs.

36. Les indicateurs reconnus relatifs au développement humain durable seront utilisés pour évaluer l'impact du premier cadre de coordination du pays. Des indicateurs communautaires seront établis pour mesurer les incidences au niveau local. Dans l'ensemble, certaines difficultés devront être surmontées, notamment l'absence de données de base pour permettre la mesure de l'impact. Comme condition préalable, des systèmes de suivi et d'évaluation seront mis en place au niveau local. Ces systèmes mettront l'accent sur les incidences et seront suffisamment simples pour permettre aux collectivités intéressées de les appliquer elles-mêmes, à la suite d'une formation et d'une supervision minimales, pendant et à la fin du programme.

37. Mobilisation des ressources. Compte tenu de la modestie des ressources disponibles au Soudan, le cadre de coordination accordera davantage de poids à un cofinancement disponible grâce au partage des coûts ou à un financement parallèle provenant en particulier d'autres agences des Nations Unies et/ou des communautés participantes. Cela étant, de petites contributions auront l'avantage d'inculquer un sentiment de propriété chez les bénéficiaires.

38. La stratégie relative à la mobilisation des ressources comprendra : a) une assistance du PNUD au Gouvernement au moyen d'interventions auprès de donateurs non traditionnels; b) le recours aux ressources du PNUD pour servir de capital d'amorçage destinés à des programmes ayant un effet multiplicateur important; c) l'encouragement au partage des coûts avec le Gouvernement au niveau des programmes, en particulier avec les États; d) le recours stratégique aux ressources des collectivités bénéficiaires; e) l'intégration totale des fonds gérés par le Gouvernement tels que ceux provenant du Zakat (une contribution volontaire dans le cadre de l'Islam) et des banques dont les contributions sont effectuées dans l'esprit de la charia (par exemple, le Code religieux islamique), le Fonds de sécurité sociale et le Programme pour les familles productives ainsi que d'autres ressources; et f) l'engagement du secteur privé.

39. Une utilisation efficiente sera aussi faite de fonds complémentaires qui ne font pas partie des ressources de base du PNUD mais qui proviennent du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds pour l'environnement mondial, de Capacités 21, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Un financement complémentaire est prévu de la part de certains donateurs bilatéraux qui ont exprimé un réel intérêt concernant le financement d'activités de développement au niveau communautaire dans le sud du Soudan.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE SWAZILAND (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Rapport estimatif du CIF	2 433	
MCARB 1.1.1	27 207	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
MCARB 1.1.3	4 625	Fondé sur des propositions sous réserve de l'Accord du Siège.
AEPP/AST	1 328	
Total partiel	35 593 a/	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation du Gouvernement aux coûts	635	
Fonds pour le développement durable	1 960 dont :	
FEM	1 738	
Capacités 21	222	
Participation de tierces parties aux coûts	284	
Fonds, fonds d'allocation spéciale et autres fonds	10 000	FENU : 4 millions de dollars déjà affectés. Le Gouvernement sollicite un complément de 6 millions de dollars.
Total partiel	12 879	
TOTAL	48 472 a/	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies.
